

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0497

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Eymard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0497

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Aménagement des voiries et espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société Solycogim était, en 2013, propriétaire ou mandataire de différents propriétaires représentant un tènement foncier de 2,7 hectares appelé Parc Marius Berliet, à Lyon 8°. Ce terrain est bordé au nord par la rue Berliet, à l'ouest par la rue Audibert-Lavirotte, au sud par la rue des Hérಿದೆaux et à l'est par la rue Saint Agnan. Elle souhaitait réaliser un projet urbain mixte de logements et d'activités d'environ 50 000 mètres carrés de surface de plancher (SdP), répondant aux objectifs suivants : renouveler un tissu industriel ancien, poursuivre le développement à l'est de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Berthelot-Épargne, affirmer la continuité urbaine de la ville, intégrer et renouveler les activités commerciales et économiques, prévoir la possibilité de réaliser des équipements publics de proximité et promouvoir l'histoire du site.

Le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 24 juin 2013 a approuvé, par délibération n° 2013-4042, une convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la Communauté urbaine, la société Solycogim et la Ville de Lyon.

Une consultation privée de promoteurs ainsi que des concours privés d'architecture, ont été organisés par la société Solycogim fin 2013 et ont abouti au dépôt de l'intégralité des permis de construire du site représentant près de 600 logements répartis en 4 îlots : îlot 1 par Bouygues Immobilier avec l'architecte Jean-Pierre Buffi, îlot 2 par Noaho avec l'architecte Atelier de la Passerelle, îlot 3 par SLC Pitance avec l'architecte Thierry Roche et îlot 4 par Noaho avec l'architecte Vera Barrand.

Le programme des équipements publics prévoit, en matière d'équipements publics d'infrastructures, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :

- une voie nouvelle 1 dans le prolongement de la rue Saint Gervais et une voie nouvelle 2 dans le prolongement de la rue de la Fraternité, avec l'aménagement d'un carrefour à feux,
- un élargissement des rues existantes : Audibert-Lavirotte et des Hérಿದೆaux, et une requalification des voies périmétrales Berliet et Saint Agnan,
- une placette nouvelle, sorte de "mail piétonnier", dans le prolongement de la voie nouvelle 2 et desservant le groupe scolaire et la crèche.

Dans le cadre de la convention de PUP, la Métropole de Lyon est engagée à réaliser ces voiries et espaces publics en cohérence avec le calendrier de réalisation des immeubles privés par la SNC Cœur 8° Monplaisir.

Le calendrier prévisionnel général de l'opération est le suivant :

- le démarrage des travaux de démolition par la SNC Cœur 8° Monplaisir a commencé en janvier 2015,
- les travaux d'aménagement des voiries et espaces publics par la Métropole de Lyon démarreront en janvier 2016,
- de mars 2015 à fin 2018, les promoteurs vont réaliser la construction des îlots 1, 2, 3 et 4 par la SNC Cœur 8° Monplaisir,

- la livraison des voiries et espaces publics par la Métropole de Lyon est prévue de décembre 2016 à fin 2018, en fonction des livraisons des îlots,
- la Ville de Lyon réalisera l'aménagement de l'établissement d'accueil de jeunes enfants et le groupe scolaire entre 2016-2019.

L'avant-projet a été validé en décembre 2014 et le projet est en cours de finalisation, avec un lancement de l'appel d'offres relatif aux travaux en juin 2015, permettant de tenir l'engagement pris par la Métropole de Lyon dans le cadre de la convention de PUP d'un démarrage de travaux en janvier 2016.

Deux autorisations de programme ont été individualisées par délibérations n° 2013-4042 du Conseil du 24 juin 2013 et n° 2014-0332 du Conseil du 15 septembre 2014, pour un montant total de 4 644 402 € en dépenses et de 5 540 182 € en recettes. Ces autorisations de programme ont permis de financer les études, les acquisitions foncières et le reversement partiel à la Ville des participations reçues au titre du PUP.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme portant sur le montant des travaux des équipements publics d'infrastructures estimés à 2 058 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation des travaux des équipements publics d'infrastructures (voiries et espaces publics) dans le cadre de l'opération d'aménagement Parc Marius Berliet, pour un coût estimé à 2 058 000 €.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 2 058 000 € en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 699 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 000 000 € en 2016, 500 000 € en 2017, 199 000 € en 2018 sur l'opération n° 0P06O2857,

- du budget annexe des eaux pour un montant de 109 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 109 000 € en 2016 sur l'opération n° 1P06O2857,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 250 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 250 000 € en 2016 sur l'opération n° 2P06O2857.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 702 402 € en dépenses et 5 540 182 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.